
Extrait des délibérations de la municipalité de Roanne concernant les détails de la fête à l'Être suprême, lors de la séance du 4 messidor an II (22 juin 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Extrait des délibérations de la municipalité de Roanne concernant les détails de la fête à l'Être suprême, lors de la séance du 4 messidor an II (22 juin 1794). In: Tome XCII - Du 1er messidor au 20 messidor An II (19 juin au 8 juillet 1794) pp. 90-91;
https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1980_num_92_1_25032_t1_0090_0000_16

Fichier pdf généré le 30/03/2022

Séance du 4 Messidor An II

(Dimanche 22 juin 1794)

Présidence de LACOSTE

La séance est ouverte à 11 heures.

1

Un secrétaire fait lecture des procès-verbaux des 16, 24 et 27 prairial; la rédaction en est adoptée (1).

2

Les décrets de la séance du 3 messidor sont relus et adoptés (2).

3

Un membre de la commission des dépêches fait lecture de la correspondance qui suit :

La commission de l'organisation et du mouvement des armées de terre transmet à la Convention copie des procès-verbaux d'exécution des jugemens rendus par la commission militaire de Vedette Républicaine, contre les nommés Groing, Arombart, Pacet, Lejuste et Blainberg, condamnés à la peine de mort pour crime d'émigration et d'espionnage.

Renvoyé au comité de sûreté générale (3).

4

Le citoyen René Peschia [tanneur à Versailles] fait don à la patrie de ses lettres de maîtrise.

Mention honorable, renvoi au directeur-général de la liquidation (4).

5

La municipalité de Roanne fait passer à la Convention les détails de la fête à L'Être Suprême.

Mention honorable, insertion au bulletin (5).

[Extrait des délibérations] (1).

Cejourd'hui 20 prairial L'an second de la République une et indivisible, nous maire officiers municipaux et Conseil Général de la Commune sur les 10 heures du matin rassemblés pour la Célébration de la fête à L'Être Suprême, décrétée le 18 floreal, nous sommes rendus sur le Devant de L'hôtel Commun avec les administrateurs du District, Les Juges du Tribunal, le Juge de paix et assesseurs, les membres du Bureau de Conciliation, les membres composant le Comité Révolutionnaire, les membres composant Le Comité de Subsistance, une députation de la Société populaire, les maire et officiers municipaux de la Commune de parigny, le Citoyen Maistre Régisseur des Biens nationaux, Le citoyen Bessay Receveur des droits D'Enregistrement, toute la garde nationale de la Commune, un détachement des Chasseurs de la Montagne, et la gendarmerie nationale, qui avoient été tous invités par la Municipalité.

Voici le détail des Cérémonies qui ont eu lieu.

La veille la fête a été annoncée par Trois coups de Canon, au moment où la garde a été Relevée, on a battu La Retraite avec Tous les Tambours.

Le matin au lever de l'aurore on a Tiré Trois coups de Canon, à la suite desquels une musique Bruyante a fait le Tour de la ville pour Eveiller les Citoyens et annoncer la fête.

Au dessus de chaque maison flottoit L'Eten-dard Tricolor, et Chaque Citoyen avoit orné le devant de sa maison de guirlandes, de fleurs et de feuillages.

un coup de Canon a annoncé aux Citoyens Le moment de la Réunion. Toute La garde nationale S'étant rendue Sur la place d'armes, les Epouses et leurs filles ornées de fleurs se sont Empressées de S'y Réunir et de participer à la fête.

Le Devant de la maison faisant face à L'arbre de la Liberté étoit décoré de guirlandes et Verdure, avec cette inscription : fête à L'Être Suprême.

Sous le portique paroissoient toutes les autorités constituées et une députation nombreuse de la Société populaire. Une musique Eclatante a ouvert la fête et annoncé le Depart.

Arrivée au Bois d'amour autour de la Montagne élevée à ce sujet, L'air y Retentissoit des Cris de Vive La Montagne, et de l'hymne si cher au français allons Enfants de la patrie. un membre de la Société populaire a prononcé

(1) P.V., XL, 76.

(2) P.V., XL, 77.

(3) P.V., XL, 77. M.U., XLI, 74; J.S. Culottes, n° 493; J. Paris, n° 539; C.Eg., n° 673.

(4) P.V., XL, 77. Bⁱⁿ, 5 mess.

(5) P.V., XL, 77. Bⁱⁿ, 5 mess; Débats, n° 642.

(1) C 308, pl. 1196, p. 1.

un discours analogue à la Circonstance, et un élève au Citoyen Lapierre professeur du Collège une ode pour Célébrer L'auteur de la nature.

Revenus à la place d'armes, L'agent National de La Commune, du haut du portique a fait sentir les motifs qui ont déterminé cette fête solennelle, et a invité les Citoyens à honorer L'auteur de la nature; Et en finissant le maire armé d'une Torche a mis le feu à une meche qui a Réduit en cendres L'athéisme.

il étoit Représenté Sous la figure D'un géant aveugle qui D'une main Lançoit un Trait Contre le Ciel, de l'autre Tenoit une Boite d'ou sortoit Toutes Sortes d'insectes Vénimeux, et qui sous ses pieds fouloit Toutes les Vertus : avec cette inscription : Seul Espoir de nos ennemis, il va lui être Ravi.

alors un enfant, un jeune homme, un Epoux, un vieillard ont substitué à la place de L'athéisme la statue de la sagesse avec ses attributs, les instruments des Arts et Metiers et productions du Territoire français, avec Cette inscription Consolation de l'homme de Bien.

la statue de la Sagesse a foulé aux pieds les attributs du fanatisme, de la Superstition et de la féodalité

quatre Enfants des deux Sexes S'approchant ont déposé sur sa Tête une couronne de Rozes, quatre Jeunes gens une de mirthe, quatre Epoux et Epouses une de Chêne, quatre vieillards une de pampre, en Chantant un Couplet analogue à L'offrande

Le maire S'adressant aux Citoyens et Regardant La Sagesse, a Rendû a son tour, un hommage public à cette fille du Ciel.

La fête s'est Terminée par un hymne à L'être Suprême, par le cri Vive la république et par une salve D'artillerie. Signé Venin Maire, Valendru, forge, Vianey, petit, fleury, perrin, Coquard, Bussiere, Chantelot, Rozier, Carré, Barrico (?), pavy, Vignon agent National.

P.c.c. TOCHARD.

6

Lepetit, membre du comité révolutionnaire de Saumur, fait hommage à la Convention d'hymnes composés en l'honneur de l'Eternel.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Saumur, 30 prair. II. Aux repr. Hentz et Francastel] (2).

« Citoyens,

Je vous envoie cy-joint plusieurs exemplaires d'un himne patriotique, qui a été chanté le 20 de ce mois jour de la fête que nous avons célébrée à l'être suprême, l'orgueil m'a pris d'en faire hommage à la Convention, et je ne puis mieux m'adresser qu'à vous pour cela, je vous prie donc, si vous trouvez cet himne digne d'elle, de vouloir bien lui présenter. S. et F. ».

LEPETIT.

(1) P.V., XL, 77. Bⁿ, 5 mess.; J. Sablier, n° 1393; J. Fr., n° 636.

(2) F^{ms} III Maine-et-Loire, 10.

[Hymne pour la fête à l'Etre Suprême, Par Lepetit, membre du C. révol. de Saumur]

Devant l'Etre des Etres
Tombent en ce moment,
Les monumens des Prêtres,
Et de l'aveuglement !

S'écroulent les images
De la crédulité !
Maintenant nos hommages
Sont à la vérité.

Loin de nous un vain culte,
par la fourbe inventée;
Qui n'était qu'une insulte
A la divinité.

Allons sous le ciel même,
En ce jour solennel :
Dans notre amour extrême,
Célébrer l'Eternel.

La nature est son Temple,
C'est là que l'homme de paix,
Sans effort le contemple,
Et bénit ses bienfaits.

C'est là qu'exempt d'alarme,
Un cœur reconnaissant,
Epreuve ce doux charme
Qu'ignore le méchant.

Toi qui crées le monde !
Ecoute tes enfans !
Que ta bonté réponde
A leurs tendres accens.

Nos cœurs sont les Guirlandes
Qui parent tes autels,
Accepte ces offrandes
Des plus heureux mortels.

Suprême intelligence !
Arbitre des humains !
Protèges notre France,
Veille sur ses destins.

D'un peuple qui t'adore,
Daigne exaucer les vœux,
La vertu le décore,
Il doit plaire à tes yeux.

O puissance infinie !
Fais que les Nations
Frappent la tyrannie
Et suivant nos leçons.

Soudain républicaines,
Que toutes à la foi
Amoncelent leurs chaînes
Sur la tombe des Rois.

Fin

Apostrophe a l'arbre de la liberté, par le même
Air : « Mon fils vois-tu ce peuple immense. »

Voilà ce règne redoutable
Dont l'aspect fait pâlir les Rois,
Voilà ce monument durable,
Qui du peuple atteste les droits;
C'est en vain que pour le détruire
S'armant d'un fer empoisonné,
Le vil esclave, en son délire,
Agite son bras enchaîné.

Arbre sacré, précieux gage
De la Liberté des Français;
Que toujours ici l'homme sage
sous ton abri trouve la paix !
Eh ! puisses-tu malgré la rage
Des despotes et des hivers,
Etendre ton doux ombrage
Sur les peuples de l'univers.